

Sinistre rue Fraysse

Rue Fraysse : les riverains réintègrent leurs logements

Les habitants des bâtiments évacués après l'incident de chantier rue Fraysse - survenu le 5 février dernier- ont pu rejoindre leurs habitations vendredi 5 mars.

L'arrêté de suspension de chantier ne sera levé qu'à la fin des expertises et la mise en place d'une méthodologie de travaux.

La chaussée reste fermée à la circulation des véhicules motorisés mais des déviations sont mises en place. Les piétons peuvent emprunter la rue sur le trottoir côté impair.

La date de réouverture de la rue Fraysse sera communiquée dès que possible à la population.

Renforcer la prévention

De manière plus prospective, la Ville va engager un travail relatif à la sécurisation des travaux, afin d'éviter autant que possible ce type d'accident. En effet, à l'image de nombreuses collectivités de première couronne, Gentilly, ville déjà marquée par une grande densité, se caractérise par un fort dynamisme immobilier. Dans cette perspective, assurer l'intégrité des quartiers environnant les chantiers constitue l'une de ses priorités.

Rappel

Vendredi 5 février 2021, un important incident de chantier a provoqué l'affaissement de la chaussée, rue Fraysse, dans le quartier du Val-de-Bièvre.

Les pompiers ont été immédiatement dépêchés sur place, rejoints ensuite par la police, les services de la Ville et de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre (en charge de la voirie) pour sécuriser le périmètre et procéder à un premier état des lieux.

Par précaution, les riverains de trois bâtiments d'habitation ainsi que d'un garage susceptibles d'être touchés, soit une vingtaine de foyers, ont été évacués. Les familles ont d'abord été accueillies, le jour même, dans une salle municipale par les services de la Ville. Un arrêté d'interdiction d'occupation a été pris pour les trois bâtiments durant le temps de contrôle de sécurité. Toutes les familles ont trouvé des solutions d'hébergement pour le week-end via leur assurance habitation, leur bailleur ou leur famille. Treize ont pu réintégrer leurs logements le lundi 8 février.

Les employés de Sanofi ont été évacués durant une heure, le temps de la vérification de la stabilité d'une grue proche du campus.

L'incident de chantier a provoqué la rupture de canalisations de gaz et d'électricité au niveau de la chaussée. Plusieurs riverains de la rue Fraysse alors privés d'énergie ont été fournis par GRDF en convecteurs et appareils de cuisson d'appoint, le temps des réparations.

Un arrêté de suspension de chantier a été pris dans l'attente des expertises et de la mise en place d'une méthodologie de travaux.

Le 16 février et le 3 mars, des travaux de confortement côté chantier et de remblaiement côté voirie ont été entrepris pour stabiliser le périmètre.

Publié le 09 mars 2021